

Code produit	59A/5910	Page 1 sur 18
Nom du produit	Rubric®	Octobre 2018 (version 1)
Fiche de données de sécurité conforme à la Rég. Européenne 1907/2006 telle qu'amendée		Se substitue à la fiche de --

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Rubric®

Révision : les sections contenant une révision ou de nouvelles informations sont marquées d'un ♣.

♣ SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1. **Identificateur de produit** **EPOXICONAZOLE 125 g/l SC**
Nom commercial **Rubric®**
AMM n°2120093
- 1.2. **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Peut être utilisé uniquement comme fongicide.
- 1.3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** **CHEMINOVA AGRO France S.A.S.**
11 bis Quai Perrache
69002 LYON
Tel 04 37 23 65 70
Fax 04 78 71 08 46
CheminovaAgroFranceSAS@fmc.com
- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence**
Numéro d'urgence BIG (24h/24) : +32 14 58 45 45
- Pour les urgences médicales :
Centres antipoison en France :
Paris : 01.40.05.48.48
Lyon : 04.72.11.69.11
Marseille : 04.91.75.25.25
Lille : 0800 59 59 59
ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)
- Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi

♣ SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1. **Classification de la substance ou du mélange** Toxicité par inhalation : catégorie 4 (H332)
Cancérogénicité : catégorie 2 (H351)
Toxicité pour la reproduction : catégorie 1B (H360Df)
Dangers pour le milieu aquatique, aigu : Catégorie 1 (H400)
chronique : Catégorie 1 (H410)

Code produit	59A/5910	Page 2 sur 18
Nom du produit	Rubric®	Octobre 2018 (version 1)

Classification OMS	Classe U (Peu susceptible de présenter un danger aigu si utilisation normale)
Dangers pour la santé	L'exposition chronique à l'époxiconazole peut nuire à l'enfant à naître et altérer la fertilité. L'époxiconazole est un cancérigène présumé. Le produit est nocif par inhalation.
Dangers pour l'environnement	Le produit est très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2. Éléments d'étiquetage

Selon le règlement UE 1272/2008 tel qu'amendé

Identificateur de produit Epoxiconazole 125 g/l SC

Pictogrammes de danger (GHS07, GHS08, GHS09)



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H332 Nocif par inhalation.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H360Df Peut nuire au fœtus et susceptible de nuire à la fertilité.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger supplémentaires

EUH208 Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les vapeurs.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P312..... Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P501..... Eliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.
 SP1..... Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la

Code produit	59A/5910	Page 3 sur 18
Nom du produit	Rubric®	Octobre 2018 (version 1)

contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Concernant les phrases spéciales (SPe) et le délai de rentrée (DRE), consulter l'étiquette.

- 2.3. **Autres dangers** Aucun des ingrédients de ce produit ne répond aux critères qui définissent les produits PBT ou vPvB.

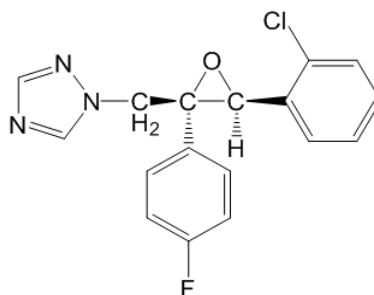
♣ SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- 3.1. **Substances** Ce produit est un mélange, pas une substance.
- 3.2. **Mélanges** Voir section 16 pour consulter le texte intégral des mentions de danger.

Substances actives

Epoxiconazole..... Contenu : 12% en poids
 Nom CAS 1H-1,2,4-Triazole, 1-[[[(2R,3S)-3-(2-chlorophenyl)-2-(4-fluorophenyl)oxiranyl]methyl]-, rel-133855-98-8 (avant 106325-08-0)
 N° CAS 133855-98-8 (avant 106325-08-0)
 Nom IUPAC (2RS,3SR)-1-[3-(2-Chlorophenyl)-2,3-epoxy-2-(4-fluorophenyl)-propyl]-1H-1,2,4-triazole
 Nom ISO Epoxiconazole
 N° CE (N° EINECS) ELINCS no.: 406-850-2
 N° index UE..... 613-175-00-9
 Classification du composant * = classification harmonisée
 Cancérogénicité : Catégorie 2 (H351) *
 Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B (H360Df) *
 Dangers pour l'environnement aquatique, aigu : Catégorie 1 (H400)
 chronique: Catégorie 2 (H411) *

Formule structurelle



Ingrédients à déclaration obligatoire

Ingrédients à déclaration obligatoire	Contenu (% p/p)	N° CAS	N° CE (N° EINECS)	Classification
Alcools en C16-18, éthoxylés, propoxylés	22	68002-96-0	Aucun	Aquatique Aigu 1 (H400)
Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% naphthalène Reg. no. 01-2119451097-39	14		922-153-0	Asp. Tox. 1 (H304) Aquatique Chronique 2 (H411)

Code produit	59A/5910	Page 4 sur 18
Nom du produit	Rubric®	Octobre 2018 (version 1)

Propane-1,2-diol Reg. no. 01-2119456809-23	max. 13	57-55-6	EINECS no.: 200-338-0	Aucun
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	0.015	2634-33-5	EINECS no.: 220-120-9	Tox. Aigu 4 (H302) Irrit. Cutanée 2 (H315) Dom. Oculaire 1 (H318) Sens. Cutanée 1A (H317) Aquatique Aigu 1 (H400)

♣SECTION 4: PREMIERS SECOURS

- 4.1. Description des premiers secours**
- En cas d'exposition, ne pas attendre que les symptômes se développent, mais lancer immédiatement les procédures décrites ci-dessous.
- S'éloigner de la zone dangereuse.
- En cas d'inhalation Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.
- En cas de contact cutané Enlever tout vêtement souillé ou chaussures contaminées; laver immédiatement et abondamment la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation ou éruption cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de projection dans les yeux Rincer immédiatement et doucement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes, si possible de le faire facilement, puis rincer de nouveau. Consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion Contacter sans délai le 15, le 112 ou un centre antipoison. Ne pas faire vomir sans avis médical. Rincer la bouche avec de l'eau si la personne est consciente. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.
 En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire puis le réseau national de toxicovigilance animale approprié.
- 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
- À notre connaissance, aucun signe d'effet indésirable chez l'homme n'a été signalé. Lorsqu'il était administré à des animaux à des doses élevées, les signes de toxicité comprenaient une dyspnée, une perte d'équilibre et un comportement perturbé.

Code produit	59A/5910	Page 5 sur 18
Nom du produit	Rubric®	Octobre 2018 (version 1)

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Un suivi médical immédiat est requis en cas d'ingestion.

Il peut se révéler utile de communiquer cette fiche de données de sécurité au médecin.

Notes au médecin

Un antidote spécifique à l'exposition à ce matériau n'est pas connu. Un lavage gastrique et / ou l'administration de charbon actif peuvent être envisagés.

♣SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Produit chimique sec ou dioxyde de carbone pour feux de faible importance, eau pulvérisée ou mousse pour feux importants. Éviter les tuyaux projetant de l'eau à forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les produits de dégradation essentiels sont des composés volatils, toxiques, irritants et inflammables tels que oxydes d'azote, fluorure d'hydrogène, chlorure d'hydrogène, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et divers composés organiques fluorés et chlorés.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Approcher le feu sous le vent pour éviter tout contact avec des vapeurs dangereuses et des produits de décomposition toxiques. Lutter contre le feu depuis un emplacement protégé ou à distance maximale. Endiguer la zone pour prévenir tout écoulement d'eau. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome ainsi que des vêtements de protection.

♣SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Il est recommandé de disposer d'un plan préétabli pour la gestion des déversements. Des récipients vides et hermétiques pour la collecte des déversements devraient être disponibles.

En cas de déversement important (impliquant 1 tonne du produit ou plus) :

1. utiliser un équipement de protection individuel ; voir section 8
2. composer le numéro de téléphone d'urgence ; voir la section 1
3. alerter les autorités.

Observer toutes les précautions de sécurité lors du nettoyage d'un déversement. Utiliser un équipement de protection individuel. Selon l'ampleur du déversement, il conviendra éventuellement de porter un appareil respiratoire, un masque facial ou une protection oculaire, des vêtements résistants aux produits chimiques, des gants et des bottes.

Arrêter la source du déversement immédiatement s'il est possible de le faire en toute sécurité. Tenir les personnes non protégées à l'écart de la zone de déversement. Éviter et réduire autant que possible la formation de brouillard.

Code produit	59A/5910	Page 6 sur 18
Nom du produit	Rubric®	Octobre 2018 (version 1)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir le déversement pour prévenir toute contamination supplémentaire de la surface, du sol ou de l'eau. Les eaux de lavage ne doivent pas pénétrer dans les canalisations des eaux de surface. Tout déversement non contrôlé dans un cours d'eau doit être signalé à l'autorité réglementaire compétente.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Il est recommandé d'envisager des moyens d'empêcher les effets néfastes des déversements, par exemple en formant une digue ou en comblant les surfaces. Voir SGH (Annexe 4, Section 6).

Si nécessaire, les canalisations des eaux de surface doivent être couvertes. Les déversements mineurs sur le sol ou sur une autre surface imperméable doivent immédiatement être absorbés par un matériau absorbant tel qu'un liant universel, la chaux hydratée, la terre à foulon ou toute autre argile absorbante. Recueillir l'absorbant contaminé dans des récipients appropriés. Nettoyer la zone avec beaucoup d'eau et de détergent. Absorber le liquide de lavage avec un absorbant et transférer dans des récipients appropriés. Les conteneurs utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.

Les déversements importants absorbés par le sol doivent en être extirpés et transférés dans des conteneurs appropriés.

Les déversements dans l'eau doivent être contenus autant que possible en isolant l'eau contaminée. L'eau contaminée doit être recueillie et retirée pour traitement ou élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sous-section 8.2 concernant la protection individuelle.
 Voir section 13 concernant l'élimination.

♣SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact corporel avec ce produit, si possible en utilisant des systèmes fermés avec commande à distance. La substance doit être manipulée par des moyens mécaniques autant que possible. Un dispositif d'aération approprié ou une ventilation d'évacuation locale doit être installé(e). Les gaz d'échappement doivent être filtrés ou traités. En ce qui concerne la protection individuelle dans ce type de situation, voir section 8.

Pour plus d'informations concernant son utilisation en tant que pesticide, consulter au préalable les mises en garde et les mesures de protection individuelle sur l'étiquette agréée de l'emballage ou prendre connaissance des autres directives ou politiques officielles en vigueur. Si ces dernières n'y sont pas mentionnées, voir section 8.

Garder toutes les personnes non protégées et les enfants à l'écart de la zone de travail.

Code produit	59A/5910	Page 7 sur 18
Nom du produit	Rubric®	Octobre 2018 (version 1)

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Les laver soigneusement après la manipulation. Avant de retirer les gants, les laver avec de l'eau et du savon. Une fois le travail terminé, retirer tous les vêtements et chaussures de travail. Se doucher à l'eau et au savon. Porter uniquement des vêtements propres en quittant le lieu de travail. Laver les vêtements de protection et l'équipement de protection avec de l'eau et du savon après chaque utilisation.

Le respirateur doit être nettoyé et le filtre remplacé conformément aux instructions fournies avec le respirateur.

Ne pas déverser dans l'environnement. Ne pas contaminer le sol ou l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement. Recueillir tous les déchets et résidus issus du nettoyage de l'équipement, etc., et les éliminer suivant la procédure en vigueur pour les déchets dangereux. Voir section 13 concernant l'élimination.

Les personnes travaillant avec ce matériau pendant une longue période doivent veiller à minimiser l'exposition. Voir la section 11. Les femmes enceintes doivent absolument éviter de travailler avec la substance, car celle-ci peut avoir des effets sur le fœtus.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Protéger contre le froid et la chaleur extrêmes. Il est recommandé de stocker entre 5 et 40°C.

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine fermé et étiqueté, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé.

La pièce de stockage doit être construite avec des matériaux incombustibles, être fermée, sèche, fraîche, aérée, ventilée, le sol doit être imperméable, l'accès doit être interdit aux personnes non autorisées et aux enfants. La pièce ne doit être utilisée que pour le stockage de produits chimiques. La nourriture, les boissons, les semences et le fourrage (aliments pour animaux en général) ne doivent pas être présents.

Un point de lavage des mains doit être disponible.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit est enregistré en tant que pesticide et ne peut être utilisé que dans le cadre des applications pour lesquelles il a été enregistré et selon l'étiquette approuvée par les autorités réglementaires.

♣ SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition Non établi pour l'epoxiconazole.

Propane-	AIHA (USA)	Année	10 mg/m ³
	WEEL	2015	

Code produit	59A/5910	Page 8 sur 18
Nom du produit	Rubric®	Octobre 2018 (version 1)

1,2-diol	MAK (Allemagne)	2014	Ne peut être établi pour le moment TWA de 8 heures 150 ppm (474 mg/m ³), total (vapeurs et particules) 10 mg/m ³ (particules)
	HSE (UK) WEL	2011	

Hydrocarbures aromatiques 100 ppm d'hydrocarbures totaux sont recommandés.

Epoxiconazole	
DNEL, systémique	0.008 mg/kg pc/jour
PNEC, aquatique	0.2 µg/l

Propane-1,2-diol	
DNEL, inhalation, systémique	183 mg/m ³
DNEL, inhalation, local	10 mg/m ³
PNEC, eau douce	260 mg/l
PNEC, eau de mer	26 mg/l

8.2. **Contrôles de l'exposition** Lorsque ce produit est utilisé dans un système fermé, le port d'un équipement de protection individuel n'est pas requis. L'équipement décrit ci-après est destiné à d'autres situations, lorsque le recours à un système fermé n'est pas possible ou lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir l'appareil. Envisager le besoin de sécuriser l'équipement ou le circuit de tuyauterie avant d'ouvrir.

Les précautions mentionnées ci-dessous sont principalement destinées à la manipulation du produit non dilué et à la préparation de la solution d'utilisation. Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement.

En cas d'exposition accidentelle élevée, une protection personnelle maximale peut être nécessaire, comme un masque respiratoire, un masque facial, des combinaisons résistant aux produits chimiques.



Protection respiratoire

En cas de dégagement accidentel du produit produisant une vapeur ou de la poussière, les employés doivent porter un équipement de protection respiratoire avec un filtre de type universel comprenant un filtre à particules.



Gants de protection

Porter des gants longs résistants aux produits chimiques, tels qu'en tissu stratifié, caoutchouc butyle ou caoutchouc nitrile. Les temps de rupture de ces matériaux pour l'époxiconazole sont inconnus. En règle générale, cependant, l'utilisation de gants de protection n'offrira qu'une protection partielle contre l'exposition cutanée. De petites déchirures dans les gants et une contamination croisée peuvent facilement se

Code produit	59A/5910	Page 9 sur 18
Nom du produit	Rubric®	Octobre 2018 (version 1)

produire. Il est recommandé de limiter le travail à effectuer manuellement et de changer les gants fréquemment. Veiller à ne rien toucher avec des gants contaminés. Les gants usés doivent être jetés et ne pas être réutilisés. Se laver les mains avec de l'eau et du savon immédiatement après le travail.



Protection oculaire ..

Porter des lunettes de sécurité. Il est recommandé d'avoir une douche oculaire immédiatement disponible sur le lieu de travail quand il y a un risque de contact avec les yeux.



Autres protections ...

Porter des vêtements résistants aux produits chimiques afin d'éviter tout contact avec la peau selon l'ampleur de l'exposition. Dans la plupart des situations de travail normales où l'exposition à cette substance ne peut pas être évitée pendant une durée limitée, le port d'un pantalon imperméable et d'un tablier fabriqué à base de tissu résistant aux produits chimiques ou d'une combinaison en polyéthylène (PE) sera suffisant. Les combinaisons en PE doivent être éliminées après utilisation en cas de contamination. En cas d'exposition considérable ou prolongée, des combinaisons en tissu stratifié imperméable peuvent être nécessaires.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide blanc cassé
Odeur	Odeur aromatique
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	4.8 à 25°C
Point de fusion/point de congélation	< 0°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	> 200 ° C le cas échéant (vase fermé Pensky-Martens)
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide/gaz)	Non applicable (liquide)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Hydrocarbures aromatiques : 0.6 - 7.0 vol% (≈ 0.6 - 7.0 kPa)
Pression de vapeur	Epoxiconazole : < 1.0 x 10 ⁻⁵ Pa à 20°C
Densité de vapeur	Non déterminée
Densité relative	Non déterminée
Solubilité(s)	Densité: 1.04 g/ml
	Solubilité de l' époxiconazole à 20°C dans:
	n-heptane 1.0 g/l
	acetone 180.0 g/l
	eau 7 mg/l à pH 7
Coefficient de partage n-octanol/eau	Epoxiconazole : log K _{ow} = 3.44
Température d'auto-inflammabilité	Hydrocarbures aromatiques : certains des composants principaux ont log Kow = 4,0 - 4,4 à 25 ° C par modèle de calcul 231°C

Code produit	59A/5910	Page 10 sur 18
Nom du produit	Rubric®	Octobre 2018 (version 1)

Température de décomposition	Non déterminée
Viscosité	Le produit est un fluide non newtonien. La viscosité dépend du taux de cisaillement. 1234 mPa.s à 20°C et 12 tours par minute; 1038 mPa.s à 40°C et 12 tours par minute
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non oxydant

9.2. Autres informations

Miscibilité	Le produit est dispersible dans l'eau.
-------------------	--

♣ SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité	À notre connaissance, le produit n'a aucune réactivité particulière.
10.2. Stabilité chimique	Le produit est stable pendant la manipulation normale et le stockage à température ambiante.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune connue.
10.4. Conditions à éviter	Le chauffage du produit générera des vapeurs nocives et irritantes.
10.5. Matières incompatibles	Acides forts et alcalis.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir sous-section 5.2.

♣ SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Information sur les effets toxicologiques	* = Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<i>Produit</i>	
Toxicité aiguë	Le produit est nocif par inhalation. Il est considéré comme moins nocif par contact avec la peau et par ingestion. La toxicité aiguë est mesurée comme suit:
Voie(s) de pénétration	
- ingestion	DL ₅₀ , voie orale, rat : > 2000 mg/kg (méthode OCDE 425) *
- peau	DL ₅₀ , voie cutanée, rat : > 2000 mg/kg (méthode OCDE 402) *
- inhalation	CL ₅₀ , inhalation, rat : 2.12 mg/l/4 h (méthode OCDE 403)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non irritant pour la peau (méthode OCDE 404). *
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non irritant pour les yeux (méthode OCDE 405). *
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non sensibilisant (méthode OCDE 406). *
Mutagénicité sur les cellules germinales	Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être mutagène. *

Code produit	59A/5910	Page 11 sur 18
Nom du produit	Rubric®	Octobre 2018 (version 1)

Cancérogénicité		Des incidences tumorales accrues ont été observées pour l'époxiconazole à des doses entraînant également une réduction significative du poids corporel (méthodes OCDE 451 et 452).
Toxicité pour la reproduction		L'époxiconazole a entraîné une augmentation du nombre de nouveaux morts ou décédés prématurément (méthode OCDE 416). Dans 6 études de tératogénicité (méthode OCDE 414), des variations squelettiques se sont produites.
STOT – exposition unique		À notre connaissance, aucun effet spécifique après une seule exposition n'a été observé. *
STOT – exposition répétée		Les éléments suivants ont été observés pour l'ingrédient actif époxiconazole: Organe cible: foie DMENO: 270 ppm (21 - 24 mg/kg pc/jour) dans une étude de 90 jours sur des rats. Une hypertrophie hépatocellulaire a été observée à ce niveau d'exposition (méthode OCDE 408). *
Danger par aspiration		Le produit ne présente pas de risque de pneumonie par aspiration. *
Symptômes et effets, aigus et différés		À notre connaissance, aucun signe d'effet indésirable chez l'homme n'a été rapporté. Lorsqu'il est administré à des animaux à des doses élevées, les signes de toxicité incluent une dyspnée, une perte d'équilibre et un comportement perturbé.
<u>Epoxiconazole</u>		
Toxicocinétique, métabolisme et distribution		Après la prise orale, l'époxiconazole est rapidement absorbé et largement distribué dans le corps. Il est largement métabolisé. Il est excrété en quelques jours. L'accumulation n'est pas probable.
Toxicité aiguë		La substance n'est pas considérée comme nocive en cas d'ingestion, d'inhalation et de contact avec la peau. * La toxicité aiguë est mesurée comme suit:
Voie(s) de pénétration	- ingestion	DL ₅₀ , voie orale, rat : > 5000 mg/kg (méthode OCDE 401)
	- peau	DL ₅₀ , voie cutanée, rat : > 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)
	- inhalation	CL ₅₀ , inhalation, rat : > 5.3 mg/1/4 h (méthode OCDE 403)
Corrosion cutanée/irritation cutanée		Non irritant pour la peau (méthode OCDE 404). *
Lésions oculaires graves/irritation oculaire		Non irritant pour les yeux (méthode OCDE 405). *
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		Non sensibilisant (méthode OCDE 406). *
<u>Alcools en C16-18, éthoxylés, propoxylés</u>		
Toxicité aiguë		La substance n'est pas considérée comme nocive par une seule exposition. * La toxicité aiguë mesurée sur une substance similaire est:

Code produit	59A/5910	Page 12 sur 18
Nom du produit	Rubric®	Octobre 2018 (version 1)

Voie(s) de pénétration

- ingestion DL₅₀, voie orale, rat : 3400 mg/kg
- peau DL₅₀, voie cutanée, rat : non disponible
- inhalation CL₅₀, inhalation, rat : non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant pour la peau. *

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non irritant pour les yeux. *

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non sensibilisant (par analogie avec des substances similaires). *

Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% naphthalène

Toxicité aiguë La substance n'est pas considérée comme nocive. * La toxicité aiguë mesurée sur un produit similaire est:

Voie(s) de pénétration

- ingestion DL₅₀, voie orale, rat : > 5000 mg/kg (méthode OCDE 401)
- peau DL₅₀, voie cutanée, rat : > 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)
- inhalation CL₅₀, inhalation, rat : > 4.7 mg/l (méthode OCDE 403)

Corrosion cutanée/irritation cutanée Peut provoquer un dessèchement de la peau (mesuré sur des produits similaires; méthode OCDE 404).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Peut provoquer une gêne oculaire légère et de courte durée (mesurée sur des produits similaires; méthode OCDE 405). *

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Ne devrait pas provoquer de sensibilisation respiratoire ou cutanée (mesuré sur des produits similaires; méthode OCDE 406). *

Danger par aspiration Les hydrocarbures aromatiques présentent un risque d'aspiration.

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

Toxicité aiguë La substance est nocive par ingestion.

Voie(s) de pénétration

- ingestion DL₅₀, voie orale, rat (mâle) : 70 mg/kg
DL₅₀, voie orale, rat (femelle) : 784 mg/kg (méthode OPPTS 870.1100, mesurée sur une solution à 73%)
- peau DL₅₀, voie cutanée, rat : > 2000 mg/kg * (méthode OPPTS 870.1200, mesurée sur une solution à 73%)
- inhalation CL₅₀, inhalation, rat : non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée Légèrement irritant pour la peau (méthode OPPTS 870.2500).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Gravement irritant pour les yeux (méthode OPPTS 870.2400).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sensibilisant cutané modéré chez les cobayes (méthode OPPTS 870.2600). La substance semble être nettement plus sensibilisante pour l'homme.

Code produit	59A/5910	Page 13 sur 18
Nom du produit	Rubric®	Octobre 2018 (version 1)

♣SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. **Toxicité** Le produit est très toxique pour les organismes aquatiques et les insectes. Il est non toxique pour les oiseaux, les vers de terre et les macro et microorganismes du sol.

L'écotoxicité mesurée sur le produit est:

- Poisson	Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	96-h CL ₅₀ : 1.1 mg/l
- Invertébrés	Daphnies (<i>Daphnia magna</i>)	48-h CE ₅₀ : 0.63 mg/l
- Algue	Algue verte (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) ... (<i>Desmodesmus subspicatus</i>)	72-h CE ₅₀ : > 0.98 mg/l 72-h CE ₅₀ : 8.78 µg/l
- Plantes	Lentille d'eau (<i>Lemna minor</i>)	7-jours CE ₅₀ : 90.7 µg/l
- Oiseaux	Caille japonaise (<i>Coturnix coturnix japonica</i>)	DL ₅₀ : > 2000 mg/kg
- Vers de terre	<i>Eisenia fetida</i> Sav.	28-jours CL ₅₀ : > 1000 mg/kg sol
- Insectes	Abeilles (<i>Apis mellifera</i>)	96-h DL ₅₀ , oral: > 100 µg/abeille 96-h DL ₅₀ , contact: > 200 µg/abeille

12.2. **Persistence et dégradabilité** Voir la section 9 pour les coefficients de partage octanol-eau.

L'**époixiconazole** n'est pas facilement biodégradable. Les demi-vies de dégradation primaire varient de quelques mois à quelques années dans les sols aérobies en fonction des circonstances. Il peut s'accumuler dans le sol s'il est appliqué plusieurs années de suite.

Les **hydrocarbures aromatiques** sont facilement biodégradables, conformément aux directives de l'OCDE. Cependant, ils ne sont pas toujours rapidement dégradés dans l'environnement, mais devraient se dégrader à un rythme modéré, en fonction des circonstances.

Le produit contient des quantités mineures d'ingrédients difficilement biodégradables qui peuvent ne pas être dégradables dans les usines de traitement des eaux usées.

12.3. **Potentiel de bioaccumulation** Voir section 9 concernant les coefficients de partage octanol-eau.

L'**époixiconazole** a un potentiel modéré de bioaccumulation, mais est rapidement excrété. Le facteur de bioaccumulation (FBC) est mesuré à 70 pour le poisson entier (truite arc-en-ciel).

L'**alcool propoxylé éthoxylé** doit être considéré comme ayant un potentiel de bioaccumulation dans une certaine mesure. Aucune donnée exacte n'est disponible.

Les **hydrocarbures aromatiques** peuvent se bioaccumuler si l'exposition continue est maintenue. La plupart des composants

Code produit	59A/5910	Page 14 sur 18
Nom du produit	Rubric®	Octobre 2018 (version 1)

peuvent être métabolisés par de nombreux organismes. Les facteurs de bioaccumulation (FBC) de certains des principaux composants sont calculés selon un modèle compris entre 1200 et 3200.

12.4. Mobilité dans le sol

L'**époixiconazole** est peu mobile dans le sol. L'absorption dans le sol dépend du type de sol et des circonstances.

Les **hydrocarbures aromatiques** ne sont pas mobiles dans l'environnement, mais ils sont volatils et s'évaporent dans l'air s'ils sont rejetés dans l'eau ou à la surface du sol. Ils flottent et peuvent migrer vers les sédiments.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun des ingrédients ne répond aux critères qui définissent les produits PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet dangereux pour l'environnement n'est connu.

♣SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les quantités de substances restantes et les emballages vides, mais sales, doivent être considérés comme des déchets dangereux.

L'élimination des déchets et des emballages doit toujours s'effectuer conformément à l'ensemble des réglementations locales en vigueur.

Élimination du produit

Ne pas jeter les déchets à l'égout.
 Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux

Élimination des emballages

Ré-emploi de l'emballage interdit.
 Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes, le temps de rinçage recommandé pourra être allongé pour des produits moins aisés à rincer) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Ne pas contaminer l'eau, les aliments, les aliments pour animaux ou les semences par le stockage ou l'élimination. Ne pas rejeter dans les égouts.

Code d'élimination des déchets.....

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

♣SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO

Code produit	59A/5910	Page 15 sur 18
Nom du produit	Rubric®	Octobre 2018 (version 1)

- 14.1. **Numéro ONU** 3082
- 14.2. **Nom d'expédition des Nations Unies** Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (epoxiconazole, alkyl(C3-6)benzenes and ethoxylated propoxylated C16-18 alcohols)
- 14.3. **Classe(s) de danger pour le transport** 9
- 14.4. **Groupe d'emballage** III
- 14.5. **Dangers pour l'environnement** .. Polluant marin
- 14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Éviter tout contact inutile avec le produit. Une mauvaise utilisation peut endommager la santé. Ne pas déverser dans l'environnement.
- 14.7. **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC** Le produit n'est pas transporté en vrac par bateau.

♣SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 15.1. **Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Catégorie Seveso (Dir. 2012/18 / EU): toxique
 Deuxième catégorie Seveso: dangereux pour l'environnement
- L'employeur évalue tous les risques pour la sécurité ou la santé et tout effet possible sur la grossesse ou l'allaitement des travailleuses et décide des mesures à prendre (dir. 92/85 / CEE).
- Les jeunes de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à travailler avec le produit.
- Tous les ingrédients sont couverts par la législation de l'UE sur les produits chimiques.
- 15.2. **Évaluation de la sécurité chimique** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour ce produit.

Code produit	59A/5910	Page 16 sur 18
Nom du produit	Rubric®	Octobre 2018 (version 1)

15.3. Autres

Porter des gants et des vêtements de protection pendant toutes les phases de préparation et de traitement.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Ce produit est en total conformité avec la réglementation REACH 1907/2006/CE.

Protection des travailleurs : réglementation française.

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.8. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O. Prévention médicale

Voir également le Code du travail (femmes enceintes, jeunes travailleurs, formation, travail temporaire)

Délai de rentrée : consulter l'étiquette

Protection de l'environnement :

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

- rubrique ICPE à partir du 01/06/2015 : 4510

Pour les informations réglementaires liées à l'emploi du produit, consulter l'étiquette.

♣ SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Modifications appropriées de la fiche de données de sécurité

Création

Liste des abréviations

- ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- AIHA American Industrial Hygiene Association (Association américaine d'hygiène industrielle)
- AOEL Acceptable Operator Exposure Level
- CAS Chemical Abstracts Service (numéro de registre de la substance)
- Dir. Directive
- DNEL Derived No Effect Level (dose dérivée sans effet)
- CE Communauté Européenne
- CE₅₀ Concentration d'effet 50 %
- CE_{r,50} Concentration d'effet 50 %, basée sur la croissance
- CL₅₀ Concentration létale 50 %
- Directives MARPOL établies par l'International Maritime Organisation (IMO) pour la prévention de la pollution Marine
- DL₅₀ Dose létale 50 %
- EC Emusifiable Concentrate (Concentré Émusifiable)

Code produit	59A/5910	Page 17 sur 18
Nom du produit	Rubric®	Octobre 2018 (version 1)

EFSA	European Food Safety Authority
EINECS	European INventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques existantes)
ELINCS	European LIst of Notified Chemical Substances (Liste européenne de substances chimiques notifiées)
enreg.	Enregistrement
GHS (SGH)	Globally Harmonized classification and labelling System of chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques), Cinquième édition révisée en 2013
HSE	Health and Safety Executive
IBC	Code International Bulk Chemical (Code international des produits chimiques en vrac)
ISO	International Organisation for Standardization (organisation internationale pour la standardisation)
IUPAC	International Union of Pure and Applied Chemistry (Union internationale de la chimie pure et appliquée)
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level (Niveau le plus bas d'effet indésirable observé)
MAK	Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
NOAEL	Niveau sans effet néfaste observé
NOEC	No Observed Effect Concentration (Concentration sans effet observé)
n.o.s.	Not otherwise specified
n.s.a.	Non spécifié par ailleurs
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OMS	Organisation Mondiale de la Santé (WHO)
OPPTS	Office of Prevention, Pesticides and Toxic Substances (office de prevention, des pesticides et substances toxiques)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration
PBT	Rémanent, Bioaccumulatif, Toxique (rémanent, bioaccumulatif, toxique)
PEL	Personal Exposure Limit (valeur limite d'exposition)
PCV	Païement Contre Vérification
PNEC	Predicted No Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
Reg.	Règlement
SC	Suspension Concentrate (suspension concentrée)
SGH	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
STOT	Specific Target Organ Toxicity (toxicité spécifique d'organe cible)
TLV	Threshold Limit Value (valeur limite du seuil)
TWA	Time Weighed Average (Temps moyen pondéré)
vPvB	very Persistent, very Bioaccumulative (Très rémanent, Très bioaccumulatif)
WEEL	Limite d'exposition environnementale professionnelle
WEL	Workplace Exposure Limit (limite d'exposition professionnelle)

Code produit	59A/5910	Page 18 sur 18
Nom du produit	Rubric®	Octobre 2018 (version 1)

Références Les données mesurées sur le produit sont des données d'entreprise non publiées. Les données sur les ingrédients sont disponibles dans la littérature officielle et sont accessibles depuis plusieurs emplacements.

Méthode utilisée pour la classification Toxicité par inhalation: données d'essai
 Cancérogénicité: règles de calcul
 Toxicité pour la reproduction: règles de calcul
 Risques pour le milieu aquatique: données d'essais

Mentions de danger utilisées H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH208 Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
 EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils sur la formation Ce produit doit être utilisé uniquement par des personnes qui connaissent ses propriétés dangereuses et qui ont été formées aux mesures de sécurité requises.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont jugées fiables et précises mais l'utilisation du produit peut varier et des situations non prévues par FMC Corporation peuvent exister. L'utilisateur de ce produit doit vérifier la validité de ces informations dans les circonstances spécifiques dans lesquelles il compte l'utiliser.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.